

Vous êtes une PME tournée vers l'exportation ou vous désirez vous positionner sur le marché international ? Sachez qu'il devient de plus en plus avantageux d'adopter des pratiques d'affaires qui ont des retombées bénéfiques sur les travailleurs, la collectivité et l'environnement. Autrement dit, de mettre en place de bonnes pratiques de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprises, telles que des mesures qui permettent de réduire vos émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la santé et sécurité des travailleurs. Pourquoi ? Parce que les grandes entreprises européennes et américaines sont de plus en plus nombreuses à porter une attention aux pratiques de développement durable lors de la sélection de leurs fournisseurs.

Pour mieux informer les gestionnaires de PME de la région de ces nouvelles attentes en développement durable, le Centre québécois de développement durable (CQDD) documente présentement comment elles se traduisent dans les pratiques d'approvisionnement de grandes entreprises, clients actuels ou potentiels de d'entreprises québécoises, sur les marchés internationaux. « Jusqu'à présent, l'étude a permis de constater que l'approvisionnement responsable devient une tendance qui se fait plus largement ressentir sur les marchés européens, mais qu'on observe également aux États-Unis », affirme Anne Gaboury, conseillère en développement durable et responsable de l'enquête. Nous avons relevé deux initiatives très intéressantes qui vont dans ce sens.

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FOURNISSEURS

En mars 2017, 10 des plus grands constructeurs automobiles au monde (Toyota Motor, Volvo Group, BMW Group, entre autres) ont formé un partenariat visant à stimuler la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour la fabrication des automobiles.

Le partenariat définit trois grandes priorités, notamment :

- Fournir des conditions de travail décentes dans toute la chaîne de valeur ;
- Minimiser l'impact environnemental de l'industrie ;
- Promouvoir l'intégrité des entreprises.

Pour ce faire, un questionnaire est envoyé à leurs fournisseurs afin d'évaluer la performance de leurs pratiques de développement durable. Cet outil est basé sur les principes directeurs définis par l'industrie automobile pour améliorer le rendement de la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Voici quelques questions demandées aux fournisseurs clés :

- > Publiez-vous un rapport de développement durable?
- > Avez-vous élaboré une politique de santé & sécurité au travail?
- > Disposez-vous de procédures de travail pour gérer l'utilisation de substances et de produits chimiques?

Référence: The European Business Network for Corporate Social Responsibility | Drive Sustainability: <https://www.csreurope.org/saq-0>

INITIATIVE #1

CONDUITE DURABLE - LE PARTENARIAT AUTOMOBILE

INITIATIVE #2

**BOMBARDIER
HILTON
UMICOR
NAVAL GROUP
ETC.**

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Certains donneurs d'ordre disposent de code de conduite qui énoncent leurs attentes en matière de développement durable et de responsabilité sociale à l'égard de tous leurs fournisseurs. À titre d'exemples, les fournisseurs de Bombardier, Umicor, Spadel, Naval Group, Hilton doivent s'engager à se conformer aux exigences de ces codes de conduite. En cas de non-conformité, certains vont même jusqu'à résilier le contrat.

« La tendance s'affirme depuis déjà quelques années, la responsabilité sociale des grands donneurs d'ordres s'étend jusqu'aux comportements de leurs fournisseurs en matière de développement durable. C'est pourquoi les PME du Québec doivent intégrer les principes du développement durable et mettre de l'avant leurs comportements en la matière, cela leur permettra également de se distinguer sur les marchés internationaux en tant que PME responsable », affirme Nadine Brassard, directrice générale et commissaire à l'international chez SERDEX International.

Les PME exportatrices ont donc tout avantage à améliorer leur positionnement en développement durable. Pour en savoir plus sur le développement durable en entreprise, vous pouvez communiquer avec le [Centre québécois de développement durable](#).

Article publié le 31 août 2017